

IX. La sauvegarde de l'eau implique un effort accru de recherche scientifique, de formation de spécialistes et d'information publique

La recherche sur l'eau et notamment sur l'eau usée doit être encouragée au maximum. Les moyens d'information devront être amplifiés et les échanges internationaux facilités, tandis qu'une formation technique et biologique de personnel qualifié s'impose dans les différentes disciplines intéressées.

X. L'eau est un patrimoine commun dont la valeur doit être reconnue de tous. Chacun a le devoir de l'économiser et d'en user avec soin

Chaque individu est un consommateur et un utilisateur d'eau. Il est, à ce titre, responsable à l'égard des autres usagers. User de l'eau inconsidérément, c'est abuser du patrimoine naturel.

XI. La gestion des ressources en eau devrait s'inscrire dans le cadre du bassin naturel plutôt que dans celui des frontières administratives et politiques

Les eaux qui s'écoulent à la surface suivent les plus grandes pentes et convergent pour former des cours d'eau. Un fleuve avec ses affluents peut se comparer à un arbre extrêmement ramifié qui dessert un territoire appelé bassin.

Il convient de tenir compte du fait que, dans les limites d'un bassin, toutes les utilisations des eaux de surface et des eaux profondes sont interdépendantes et il est souhaitable que leur gestion le soit également.

XII. L'eau n'a pas de frontières. C'est une ressource commune qui nécessite une coopération internationale

Les problèmes internationaux que peuvent poser les utilisations de l'eau devraient être résolus d'un commun accord entre les Etats, en vue de sauvegarder l'eau tant en qualité qu'en quantité.

Proclamée le 6 mai 1968 à Strasbourg



Symbole des activités du Conseil de l'Europe
pour la conservation de la nature



naturopa

charte européenne de l'eau

PRÉAMBULE

Le Comité des Ministres,

Vu la Recommandation 436 (1965) de l'Assemblée Consultative relative à la lutte contre la pollution des eaux douces en Europe;

Tenant compte de la Résolution n° 10 (XXI) (1965) de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies contenant la Déclaration de principe de cet organisme sur la lutte contre la pollution des eaux en Europe; et des Normes internationales pour l'Eau de Boisson établies par l'Organisation Mondiale de la Santé, et notamment des Normes européennes;

Convaincu que les progrès de la civilisation moderne conduisent, dans certains cas, à une dégradation croissante des ressources naturelles;

Conscient du fait que l'eau tient une place prépondérante parmi ces ressources naturelles;

Considérant que les besoins en eau croissent, notamment en raison du développement accéléré de l'industrialisation de grands centres urbains en Europe, et qu'il importe de prendre des mesures en vue de la conservation qualitative et quantitative des ressources en eau;

Considérant, en outre, qu'une action collective sur le plan européen à l'égard des problèmes de l'eau est nécessaire et qu'une Charte de l'eau constitue un moyen d'action efficace pour une meilleure compréhension de ces problèmes;

Adopte et proclame les principes de la présente Charte préparée par le Comité européen pour la Sauvegarde de la Nature et des Ressources naturelles du Conseil de l'Europe, ci-dessous libellés:

Centre européen d'information pour la conservation de la nature

Boite postale : 431 R 6 - F 67006 Strasbourg Cedex

I. Il n'y a pas de vie sans eau. C'est un bien précieux, indispensable à toutes les activités humaines

L'eau tombe de l'atmosphère sur la terre où elle arrive principalement sous forme de pluie ou de neige. Ruisseaux, fleuves, lacs, glaciers sont ses grandes voies d'écoulement vers les océans. Au cours de son voyage, elle est retenue par le sol, par la végétation, par les animaux. Elle fait retour à l'atmosphère principalement par évaporation et par transpiration végétale. L'eau est pour l'homme, les animaux et les plantes un élément de première nécessité.

En effet, l'eau constitue les 2/3 du poids de l'homme et jusqu'aux 9/10 du poids des végétaux.

Elle est indispensable à l'homme comme boisson et aliment, son hygiène et comme source d'énergie, matière première de production, voie de transport et support des activités récréatives qu'exige de plus en plus la vie moderne.

II. Les ressources en eaux douces ne sont pas inépuisables. Il est indispensable de les préserver, de les contrôler et, si possible, de les accroître

Par suite de l'explosion démographique et de l'augmentation rapide des besoins de l'agriculture et de l'industrie modernes, les ressources en eau font l'objet d'une demande croissante. On ne parviendra ni à la satisfaire, ni à élever les niveaux de vie, si chacun de nous n'apprend pas à considérer l'eau comme une denrée précieuse, qu'il faut préserver et utiliser rationnellement.

III. Altérer la qualité de l'eau, c'est nuire à la vie de l'homme et des autres êtres vivants qui en dépendent

L'eau dans la nature est un milieu vivant, porteur d'organismes bienfaisants qui contribuent à en maintenir la qualité. En la polluant, on risque de détruire ces organismes, de bouleverser ainsi le processus d'auto-épuration et, éventuellement, de modifier de façon défavorable et irréversible le milieu vivant.

Les eaux de surface et les eaux souterraines doivent être préservées contre la pollution.

Tout abaissement important de la quantité ou de la qualité d'une eau courante ou stagnante risque d'être nocif pour l'homme et les autres êtres vivants.

IV. La qualité de l'eau doit être préservée à des niveaux adaptés à l'utilisation qui en est prévue et doit notamment satisfaire aux exigences de la santé publique

Ces normes de qualité peuvent varier suivant les types d'utilisation, à savoir l'alimentation, les besoins domestiques, agricoles et industriels, la pêche et les loisirs. Néanmoins, la vie dans son infinie diversité étant tributaire des qualités multiples des eaux, des dispositions devraient être prises en vue d'assurer la conservation des propriétés naturelles de l'eau.

V. Lorsque l'eau, après utilisation, est rendue au milieu naturel, elle ne doit pas compromettre les usages ultérieurs, tant publics que privés, qui seront faits de celle-ci

La pollution est une modification, généralement provoquée par l'homme, dans la qualité de l'eau qui la rend impropre ou dangereuse à la consommation humaine, à l'industrie, à l'agriculture, à la pêche, aux loisirs, aux animaux domestiques et à la vie sauvage.

L'évacuation des déchets ou d'eaux usées, qui provoque des pollutions d'ordre physique, chimique, organique, thermique, ou radioactif, ne doit pas mettre en danger la santé publique et doit tenir compte de l'aptitude des eaux à assimiler (par dilution ou auto-épuration) les résidus déchargés. Les aspects sociaux et économiques des méthodes de traitement des eaux revêtent une grande importance à cet égard.

VI. Le maintien d'un couvert végétal approprié, de préférence forestier, est essentiel pour la conservation des ressources en eau

Il est nécessaire de maintenir le couvert végétal, de préférence forestier, et chaque fois qu'il a disparu, de le reconstituer aussi rapidement que possible.

Sauvegarder la forêt est un facteur de grande importance pour la stabilisation des bassins de drainage et de leur régime hydrologique. Les forêts sont d'ailleurs utiles autant pour leur valeur économique que comme lieu de récréation.

VII. Les ressources en eau doivent faire l'objet d'un inventaire

L'eau douce utilisable représente moins d'un pour cent de la quantité d'eau de notre planète et elle y est très inégalement répartie.

Il est indispensable de connaître les ressources en eaux de surface et souterraines, compte tenu du cycle de l'eau, de sa qualité et de son utilisation.

Par inventaire on entendra le relevé et l'évaluation quantitative des ressources en eau.

VIII. La bonne gestion de l'eau doit faire l'objet d'un plan arrêté par les autorités compétentes

L'eau est une ressource précieuse qui nécessite une gestion rationnelle suivant un plan qui concilie à la fois les besoins à court et à long terme.

Une véritable politique s'impose dans le domaine des ressources en eau, qui réclame de nombreux aménagements en vue de sa conservation, de sa régularisation et de sa distribution. En outre, le maintien de la qualité et de la quantité de l'eau demande le développement et le perfectionnement des techniques d'utilisation, de recyclage et d'épuration.

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

XI. The management of water resources should be based on their natural basins rather than on political and administrative boundaries

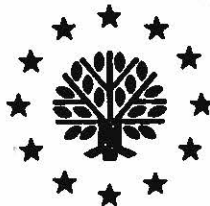
Surface waters flow away down the steepest slopes, converging to form water-courses. A river and its tributaries are like a many-branched tree, and they serve an area known as a watershed or drainage basin.

Within a drainage basin, all uses of surface and underground waters are inter-dependent and should be managed bearing in mind their interrelationship.

XII. Water knows no frontiers; as a common resource it demands international co-operation

International problems arising from the use of water should be settled by mutual agreement between the States concerned, to conserve the quality and quantity of water.

Proclaimed in Strasbourg, 6 May 1968



Symbol for the Council of Europe's
nature conservation activities



naturropa

european water charter

PREAMBLE

The Committee of Ministers,

Having regard to Recommendation 436 (1965) of the Consultative Assembly on fresh water pollution control in Europe;

Taking into account Resolution No. 10 (XXI) (1965) of the Economic Commission for Europe of the United Nations containing the ECE Declaration of Policy on Water Pollution Control in Europe, and the International Standards for Drinking Water of the World Health Organisation, and in particular the European Standards;

Persuaded that the advance of modern civilisation leads in certain cases to an increasing deterioration in our natural heritage;

Conscious that water holds a place of prime importance in that natural heritage;

Considering that the demand for water is increasing, largely because of the rapid development of industrialisation in the main urban centres of Europe, and that steps must be taken for the qualitative and quantitative conservation of water resources;

Considering, furthermore, that collective action on a European scale on water problems is necessary and that a Water Charter constitutes an effective instrument to create a better understanding of these problems;

Adopts and proclaims the principles of the present European Water Charter, prepared by the European Committee for the Conservation of Nature and Natural Resources of the Council of Europe, as set forth hereunder:

Centre européen d'information pour la conservation de la nature

Boite postale : 431 R 6 — F-67006 Strasbourg Cedex

I. There is no life without water. It is a treasure indispensable to all human activity

Water falls from the atmosphere to the earth mainly in the form of rain and snow. Streams, rivers, glaciers and lakes are the principal channels of drainage towards the oceans. During its cycle, water is retained by the soil, vegetation and animals. It returns to the atmosphere principally by means of evaporation and plant transpiration. Water is the first need of man, animal and plants.

Water constitutes nearly two-thirds of man's weight and about nine-tenths of that of plants.

Man depends on it for drinking, food supplies and washing, as a source of energy, as an essential material for production, as a medium for transport, and as an outlet for recreation which modern life increasingly demands.

II. Fresh water resources are not inexhaustible. It is essential to conserve, control, and wherever possible, to increase them

The population explosion and the rapidly expanding needs of modern industry and agriculture are making increasing demands on water resources. It will be impossible to meet these demands and to achieve rising standards of living, unless each one of us regards water as a precious commodity to be preserved and used wisely.

III. To pollute water is to harm man and other living creatures which are dependent on water

Water in nature is a medium containing beneficial organisms which help to keep it clean. If we pollute the water, we risk destroying those organisms, disrupting this self-purification process, and perhaps modifying the living medium unfavourably and irrevocably.

Surface and underground waters should be preserved from pollution.

Any important reduction of quantity and deterioration of quality of water, whether running or still, may do harm to man and other living creatures.

IV. The quality of water must be maintained at levels suitable for the use to be made of it and, in particular, must meet appropriate public health standards

These quality levels may vary according to the different uses of water, namely food supplies, domestic, agricultural and industrial needs, fisheries and recreation. Nevertheless, since all life on earth in its infinite variety depends upon the manifold qualities of water, arrangements should be made to ensure as far as possible that water retains its natural properties.

V. When used water is returned to a common source it must not impair the further uses, both public and private, to which the common source will be put

Pollution is a change, generally man-made, in the quality of water which makes it unusable or dangerous for human consumption, industry, agriculture, fishing, recreation, domestic animals and wildlife.

The discharge of residue (wastage) or of used water which causes physical, chemical, organic, thermal or radioactive pollution, must not endanger public health and must take into account the capacity of the receiving waters to assimilate (by dilution or self-purification) any waste matter discharged. The social and economic aspects of water-treatment methods are of great importance in this connection.

VI. The maintenance of an adequate vegetation cover, preferably forest land, is imperative for the conservation of water resources

It is necessary to conserve vegetation cover, preferably forests, and wherever it has disappeared to reconstitute it as quickly as possible.

The conservation of forests is a factor of major importance for the stabilisation of drainage basins and their water regime. As well as their economic value, forests provide opportunities for recreation.

VII. Water resources must be assessed

Fresh water that can be put to good use represents less than one per cent of the water on our planet and it is distributed in very unequal fashion.

It is essential to know surface and underground water resources, bearing in mind the water cycle, the quality of water and its utilisation.

Assessment, in this context, involves the survey, recording and appraisal of water resources.

VIII. The wise husbandry of water resources must be planned by the appropriate authorities

Water is a precious resource requiring planning which combines short- and long-term needs.

A viable water policy is needed, which should include various measures for the conservation, flow-control and distribution of water resources. Furthermore, maintenance of quality and quantity calls for development and improvement of utilisation, recycling and purification techniques.

IX. Conservation of water calls for intensified scientific research, training of specialists and public information services

Research with regard to water in general and waste water in particular should be encouraged in every way possible. Means of providing information should be increased and international exchanges facilitated; at the same time, the technical and biological training of qualified personnel is necessary in the various fields of activity involved.

X. Water is a common heritage, the value of which must be recognised by all. Everyone has the duty to use water carefully and economically

Each human being is a consumer and user of water and is therefore responsible to other users. To use water thoughtlessly is to misuse our natural heritage.